

Rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 15 mai 2017 de Mme Müller-Achtari et consorts intitulé

« Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) »

et sur le

Postulat du 25 septembre 2017 de MM. Urfer et Gremion intitulé

« Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Situation actuelle	2
2.1	Commune du Mont-sur-Lausanne	2
2.1.1	Politique générale de gestion des déchets	2
2.1.2	Quartier du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne).....	4
2.1.3	Règlementation en vigueur	4
2.2	Ville de Lausanne.....	4
2.2.1	Politique générale de gestion des déchets	4
2.2.2	Quartier de Maillefer (Lausanne)	5
2.2.3	Règlementation en vigueur	5
3	Compte 450 "Ordures - déchets" : Principes et fonctionnement	6
3.1	Comptes 2017 - Répartition des coûts	6
3.2	Taxe forfaitaire	7
3.3	Prestations supplémentaires - Implications financières	7
3.3.1	Ramassage au porte-à-porte.....	7
3.3.2	Déchèterie mobile.....	7
4	Rencontre avec la Ville de Lausanne	8
5	Propositions de la Municipalité.....	9
6	Conclusion.....	10

1 Préambule

Le postulat du 15 mai 2017 de Mme Müller-Achtari et consorts demande à la Municipalité d'étudier, en collaboration avec les autorités lausannoises, la possibilité de coordonner et d'harmoniser la façon dont les déchets sont éliminés dans les quartiers du Bugnon et de Maillefer, et d'élargir cette réflexion à d'autres quartiers si nécessaire.

Le postulat du 25 septembre 2017 de MM. Urfer et Gremion demande à la Municipalité d'une part de proposer une modification du règlement communal sur la gestion des déchets afin d'obliger toutes les gérances et/ou propriétés par étage à munir leurs immeubles de containers à déchets verts, et d'autre part d'exiger la création d'un emplacement spécifique pour les containers à déchets verts lors de la délivrance de permis de construire d'immeubles.

Dans un souci de cohérence, la Municipalité répond, par le biais du présent rapport, aux deux postulats.

2 Situation actuelle

2.1 Commune du Mont-sur-Lausanne

2.1.1 Politique générale de gestion des déchets

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne. Par ailleurs, la Municipalité édicte chaque année une directive qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la commune. Mise en place dès mars 2016, notre politique actuelle de récolte des déchets s'articule autour de cinq modes de récolte:

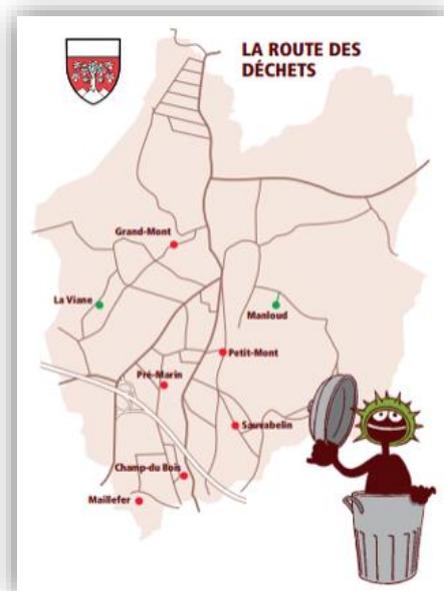
I. Déchèterie de Manloud

La déchèterie de Manloud récolte tous les déchets facilement recyclables ou valorisables. Globalement, ce sont environ 850 t de déchets recyclables qui sont amenés à Manloud chaque année. Ces déchets sont pris en charge par des prestataires privés et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

II. Déchèterie mobile

Tous les deux mois entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

En moyenne, la déchèterie mobile est fréquentée par 15-20 personnes lors de chaque déplacement aux emplacements suivants : Rte de Sauvabelin (Collège des Martines), Maillefer (PQ du Bugnon), Grand-Mont (Parking kiosque), Petit-Mont (Parking), Pré-Marin (Ch. Rionzi 11) et Champ-du-Bois.



III. Ramassage au porte-à-porte

Ordures ménagères

Avec l'amélioration du tri des déchets et l'augmentation de la part de containers terriers (71 fin 2017), dès le 1^{er} mars 2016, la tournée de ramassage des ordures ménagères a pu être réduite à un passage par semaine. La tournée au porte-à-porte pour les ordures ménagères a lieu tous les vendredis. En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche. Pour l'année 2017, ce sont 976 t d'ordures ménagères (38.4 % porte-à-porte et 61.6 % Molok) qui ont été évacuées à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisées en chaleur.

Déchets organiques

Introduite dès le 1^{er} mars 2016, une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits. En 2017, 260 t de déchets verts ont ainsi pu être récoltés et évacués pour être méthanisés.

Papier

Une fois par mois, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public. Pour l'année 2017, 215 t de papier (38.4 % porte-à-porte et 61.6 % Molok-spécial papier) ont été évacuées pour être retransformées en papier.

Déchets encombrants

Le ramassage mensuel des déchets encombrants en bordure du domaine public a été abandonné en mars 2016 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de récolte des déchets. En 2017, 18 personnes ont fait appel au service de ramassage payant mis à disposition des habitants de la commune (3 objets volumineux : CHF 50.-, puis CHF 10.- par objet supplémentaire).

IV. La Viane, centre de collecte des déchets verts

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée depuis juillet 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.). En 2017, 347 t de gazon et 632 t de branches ont été acheminées à la Viane et ont été valorisées sous forme de compost par la société D'Vert.

V. Points de collecte fixes

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 70 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ-du-Bois récoltent le papier et le verre.

Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la route de la Clochette et à la déchèterie de Manlout récoltent le verre trié par couleur. En 2017, 246 t de verre ont été revalorisées.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manloud, au terminus tl du Grand-Mont, à la route de la Clochette, au chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés. En 2017, 54 t de vêtements ont ainsi pu être livrés à l'organisation Texaid, qui nous verse CHF 0.10 / kg de textile récolté. Ces montants sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

2.1.2 Quartier du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne)

Comme pour tous les habitants de la commune, les résidents du quartier du Bugnon ont accès à la déchèterie de Manloud (env. 4 km) et au centre de collecte des déchets verts de la Viane (env. 2 km). Toutes les six semaines, la déchèterie mobile se rend au cœur du quartier pour récolter tous les déchets recyclables ou valorisables. L'écopoint situé au chemin du Champ-du-Bois (env. 800 m) leur permet également d'évacuer le papier et le verre en tous temps. Le quartier est par ailleurs équipé de quatre emplacements permettant la récolte des ordures ménagères (conteneurs terriers, Molok). De plus, tous les mois, une tournée de ramassage du vieux papier au porte-à-porte passe dans le quartier.

Les deux gérances présentes dans ce quartier ont équipé leurs immeubles de conteneurs papier. Elles ont conclu, à titre privé, des contrats d'élimination de ces déchets pour les semaines durant lesquelles la tournée "communale officielle" n'est pas organisée.

2.1.3 Règlementation en vigueur

Le règlement communal sur la gestion de déchets précise, à son article 7 - "Récipients et remise des déchets", que *les déchets sont remis exclusivement dans les récipients autorisés à cet effet et de la manière précisée dans la directive communale*. Il n'y a donc actuellement aucune obligation d'équiper pour les propriétaires d'immeubles.

2.2 Ville de Lausanne

2.2.1 Politique générale de gestion des déchets

Comme au Mont-sur-Lausanne, la politique générale de récolte des déchets de Lausanne s'articule autour de plusieurs modes de collecte.

I. Déchèteries fixes

Cinq déchèteries fixes sont à disposition de la population lausannoise.

La déchèterie la plus proche du sud de la commune du Mont se situe au parking du Vélodrome (env. 2 km).



II. Déchèteries mobiles

Des déchèteries mobiles se déplacent dans les différents quartiers lausannois une fois par mois. L'emplacement pour déchèterie mobile le plus proche du sud de la commune du Mont se situe à Entrebois (env. 850 m).

III. Ramassage au porte-à-porte

Une collecte hebdomadaire est organisée pour les ordures ménagères, les déchets verts, le papier/carton et le verre. Tous les immeubles situés sur le territoire lausannois doivent être équipés de conteneurs d'un type défini par la Municipalité, en nombre suffisant pour chacun des déchets collectés en porte-à-porte.

IV. Points de collecte fixes

Actuellement, la Ville de Lausanne gère 86 écopoints sur son territoire. Dans la plupart d'entre eux, seuls les déchets suivants sont récoltés : huiles usagées, textiles, alu et fer blanc, piles. Selon les emplacements, seule une partie de ces déchets est collectée (il arrive qu'un seul type de déchets soit concerné). A noter que la Ville de Lausanne étudie un projet de redimensionnement et de réaménagement de ses écopoints. A terme, seule une soixantaine de points de collecte devraient perdurer.

2.2.2 Quartier de Maillefer (Lausanne)

Comme partout sur le territoire lausannois, une collecte hebdomadaire est organisée pour les ordures ménagères, les déchets verts, le papier/carton et le verre. A ceci s'ajoute, une fois par mois, l'installation d'une déchèterie mobile devant la bibliothèque d'Entrebois, à environ 850 m du quartier.

Les investissements pour l'installation des deux écopoints situés dans le quartier ont été financés par la gérance SCHL, propriétaire du bien-fonds privé (droit de superficie). L'entretien et la surveillance de ces installations sont à la charge de la gérance. Les coûts d'exploitation (évacuation et traitement des déchets) sont à la charge de la Ville.

2.2.3 Règlementation en vigueur

Le règlement communal sur la gestion des déchets lausannois précise que :

Art. 9 Remise des déchets et récipients autorisés

² *Les déchets doivent être exclusivement remis dans les récipients spécifiques à chaque catégorie et aux endroits et de la manière précisés dans les directives municipales.*

³ *Les ordures ménagères, ainsi que les autres déchets de composition analogue, doivent être placés dans les récipients spécifiques définis par les directives municipales. Il est interdit de placer des déchets valorisables, spéciaux ou particuliers dans les récipients réservés aux ordures ménagères.*

L'alinéa 4 précise encore que :

⁴ *Tous les immeubles doivent être équipés de conteneurs d'un type défini par la Municipalité. Les propriétaires sont tenus d'acquérir les conteneurs nécessaires à la collecte séparée des déchets incinérables et valorisables ramassés en porte-à-porte. Si un immeuble ne peut être équipé ou si le coût d'un tel équipement s'avère disproportionné, la Municipalité peut en dispenser le propriétaire, totalement ou partiellement, aux conditions qu'elle fixe. Dans ce cas, les occupants et usagers de l'immeuble restent tenus de respecter les autres dispositions du présent règlement et les directives municipales.*

Tous les propriétaires d'immeubles ont donc l'obligation d'équiper leur immeuble.

3 Compte 450 "Ordures - déchets" : Principes et fonctionnement

3.1 Comptes 2017 - Répartition des coûts

Sur la base des comptes 2017, le compte général "450-Ordures, déchets" peut se décomposer de la manière suivante (montants arrondis) :

<i>libellés</i>	<i>quantités</i>	<i>charges</i>	<i>revenus</i>	<i>sous-totaux</i>
Ordures ménagères	1'008 to			380'000
<i>collecte</i>		160'000		
<i>traitement, élimination</i>		220'000		
Déchets verts				230'000
<i>collecte porte-à-porte</i>	260 to	85'000		
<i>traitement, élimination porte-à-porte</i>		25'000		
<i>traitement, élimination Manloud</i>	149 to	20'000		
<i>traitement, élimination Viane</i>	977 to	100'000		
Papier/carton	466 to			50'000
<i>collecte</i>		70'000		
<i>vente</i>			20'000	
Verre	247 to			12'500
<i>collecte</i>		35'000		
<i>vente, rétrocession TAR</i>			22'500	
Déchèterie mobile		16'000		16'000
Déchets divers Manloud				96'500
<i>encombrants</i>	99 to	25'000		
<i>encombrants métalliques</i>	87 to	5'500	6'000	
<i>bois</i>	171 to	25'000		
<i>alu/fer blanc</i>	15 to	5'000	500	
<i>Inertes</i>	186 to	10'000		
<i>déchets divers</i>		35'000		
<i>encaissements divers</i>			2'500	
Personnel exploitation				238'000
<i>salaires</i>		190'000		
<i>assurances sociales, CIP</i>		40'000		
<i>personnel auxiliaire</i>		8'000		
Matériel exploitation				29'500
<i>entretien Molok</i>		10'000		
<i>location bennes compacteuses</i>		6'500		
<i>fournitures bureau, imprimés</i>		6'000		
<i>frais divers</i>		8'000	1'000	
Taxes				- 1'122'500
Taxes au sac			(*) 457'500	
Taxes forfaitaires			665'000	
Imputations internes			20'000	- 20'000
Attribution aux financements spéciaux		(*) 90'000		90'000
Prélèvement sur les financements spéciaux			0	- 0
Totaux		1'195'000	1'195'000	0

(*) Ces montants tiennent compte d'un versement exceptionnel de CHF 84'595.40 (versement de la rétrocession du 4^e trimestre 2016 dans les comptes 2017)

3.2 Taxe forfaitaire

Inchangée depuis 2013, la taxe forfaitaire individuelle est de CHF 95.- et la taxe entreprise de CHF 190.- pour l'année 2017. Comme le montre le tableau ci-dessous, le compte général "450 Ordures, déchets" s'équilibre globalement sur les derniers exercices comptables.

année	compte général 450	attribution 450.3811	prélèvement 450.4811	écart
2017	1'192'297	86'697		+7.3%
2016	1'094'911		101'642	-9.3%
2015	1'028'963		5'501	-0.5%
2014	1'040'425	52'409		+5.0%
2013	1'160'545	250'680		+21.6%

Pour chaque prestation complémentaire, la taxe forfaitaire doit être ajustée.

Selon les comptes 2017, ce sont l'équivalent d'environ 7'000 taxes forfaitaires qui ont été encaissées, représentant un montant total de CHF 665'465.27 (taxe forfaitaire individuelle = 1 x CHF 95.- / taxe forfaitaire entreprise = 2 x CHF 95.-). Ainsi, un coût supplémentaire de CHF 10'000.- représente une augmentation de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 1.43 (CHF 10'000.-/7'000 taxes).

3.3 Prestations supplémentaires - Implications financières

Globalement, les quantités de déchets collectés ne devraient que peu varier en fonction des prestations proposées. Ce sont dès lors essentiellement les coûts de collecte qui affecteront les comptes communaux.

Sur la base des comptes 2017, on peut estimer qu'une tournée de ramassage au porte-à-porte coûte environ CHF 1'650.-, indépendamment des quantités récoltées. Les exemples ci-dessous mettent en évidence l'influence que peut avoir l'instauration d'une prestation supplémentaire sur le montant de la taxe forfaitaire déchets:

3.3.1 Ramassage au porte-à-porte

Papier

Prestation supplémentaire : Passage au ramassage hebdomadaire (actuellement, ramassage mensuel)

Incidence : 3 tournées supplémentaires/mois

3 x 1'650.- = 5'000.- x 12 mois = CHF 60'000.-/an >> **augmentation de la taxe de CHF 8.60**

Verre

Prestation supplémentaire : Passage au ramassage hebdomadaire (actuellement, pas de ramassage)

Incidence : 4 tournées supplémentaires/mois

4 x 1'650.- = 6'600.- x 12 mois = CHF 80'000.- /an >> **augmentation de la taxe de CHF 11.40**

3.3.2 Déchèterie mobile

Emplacements

Actuellement, tous les quartiers denses sont desservis, il n'est donc pas pertinent d'augmenter le nombre d'emplacements pour la déchèterie mobile.

Fréquence de passage

Actuellement, les six emplacements sont desservis toutes les six semaines, en alternance un mercredi soir et un samedi matin. Chaque semaine, un collaborateur de la Voirie accompagne notre prestataire avec un véhicule, pour notamment prendre en charge les déchets encombrants et les évacuer directement à Manlout.

Prestation supplémentaire : Doublement de la fréquence (présence toutes les trois semaines).

Incidence n° 1 : Coûts de notre prestataire doublés
1 x 16'000.-

Incidence n° 2 : L'effectif actuel de la Voirie ne permet pas de libérer un collaborateur deux fois par semaine pour la déchèterie mobile. Il faut donc un engagement complémentaire.

2 x 4 heures/semaine = 0.2 ETP = 0.2 x 75'000.- = 15'000.-

Coût total : 16'000.- + 15'000.- = CHF 31'000.- /an >> **augmentation de la taxe de CHF 4.50**

4 Rencontre avec la Ville de Lausanne

Le 10 septembre 2018, Le Service des espaces verts et déchets a rencontré des représentants du Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne pour évoquer les possibilités de synergies entre les deux communes concernant la récolte des déchets dans le quartier Bugnon/Maillefer. Etaient présents lors de cette rencontre :

Service Espaces verts et déchets, Le Mont :

- M. Michel Amaudruz, Municipal
- M. Vincent Porchet, Chef de service

Service de la propreté urbaine, Lausanne :

- M. Stéphane Beaudinot, Chef de service
- M. Christophe Leroy, Chef de la section logistique
- M. Fabrice Roulin, Chef d'équipe, en charge de la collecte

Lors de cette rencontre, les éléments suivants ont notamment été mis en évidence :

Synergies avec les communes voisines

- La Municipalité de Lausanne a décidé de ne pas étendre ses services de gestion des déchets à d'autres communes, et a fait le choix de se limiter à son territoire ;
- Pour des raisons logistiques (véhicules et matériels de récolte, ressources humaines, etc.), la Ville de Lausanne ne propose pas ses services aux communes voisines ;
- Le système de pesée et de refacturation mis en place par le Service de la propreté urbaine n'est possible que pour la Ville de Lausanne. Ce service n'est pas proposé aux privés sur le territoire lausannois.

Synergies dans le quartier de Bugnon/Maillefer

- Vu la configuration particulière du quartier de Bugnon/Maillefer, le Service de la propreté urbaine pourrait entrer en matière pour un test sur ce secteur. Ce test concernerait la vidange des quatre déchets récoltés chaque semaine ;
- Cette collaboration pourrait être mise en place à titre exceptionnel. En aucun cas, cette mesure ne pourrait être étendue aux quartiers voisins.

5 Propositions de la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose :

I. Mise en place de quatre tournées de récolte au porte-à-porte

La Municipalité propose d'introduire, sur l'ensemble du territoire communal, la récolte au porte-à-porte des quatre déchets suivants : ordures ménagères, déchets organiques, papier/carton et verre.

Cette décision se justifie par le fait qu'il s'agit des quatre déchets les plus fréquemment évacués en grande quantité dans les ménages et que les pratiques des communes urbaines qui nous entourent vont vers la récolte de ces types de déchets au porte-à-porte.

II. Fréquence des collectes au porte-à-porte

Pour les ordures ménagères et pour les déchets organiques, la Municipalité propose de maintenir la fréquence de passage actuelle, à savoir une collecte hebdomadaire. En ce qui concerne le papier/carton, la proposition est d'améliorer la prestation actuelle et de passer d'une collecte mensuelle à un ramassage bimensuel. Quant à la collecte du verre, afin de répondre aux demandes de la population, notamment dans les quartiers denses de la commune et sans péjorer trop fortement les coûts, la Municipalité suggère de mettre en place une tournée mensuelle.

III. Déchèterie mobile

La Municipalité propose de maintenir la fréquence de passage et le nombre d'emplacements actuels de la déchèterie mobile.

IV. Obligation de s'équiper

La Municipalité propose de modifier le règlement communal sur la gestion des déchets en introduisant l'obligation aux propriétaires d'immeubles de plus de trois logements de s'équiper de conteneurs pour la récolte de ces quatre types de déchets.

V. Synergies avec Lausanne

La Municipalité propose d'étudier en détail avec les services de la Ville de Lausanne la récolte commune dans le quartier de Bugnon/Maillefer.

VI. Equipement de zones de collecte (ordures ménagères, verre et papier)

Equipement d'écopoints (autres déchets : huiles usagées, textiles, alu et fer blanc, piles, etc.)

La politique communale de gestion des déchets a été basée sur les types de déchets produits en quantités et en volumes importants par les ménages. Outre les ordures ménagères, seuls le papier et le verre sont collectés dans ces installations, l'ensemble des autres déchets produits couramment par les ménages pouvant facilement être retournés dans les principaux commerces.

De plus, les deux points de collecte fixes du Grand-Mont et de Champ-du-Bois souffrent de fréquentes incivilités et, sans surveillance permanente, la qualité du tri est difficile à assurer.

La Municipalité propose de renoncer à la mise en place de nouvelles zones de collecte et de ne pas développer de réseau d'écopoints sur son territoire.

VII. Ajustement de la taxe forfaitaire

Afin d'assurer les nouvelles prestations proposées, la Municipalité ajustera le montant de la taxe forfaitaire. L'ordre de grandeur de l'augmentation serait de CHF 5 à 8.- pour la taxe individuelle et de CHF 10 à 16.- pour la taxe déchets entreprises, ceci dès 2020.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport de la Municipalité du 29 octobre 2018 ;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer les postulats « Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) » et « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente ».

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur


* MUNICIPALITE *
LE MONT sur-Lausanne


Le secrétaire
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 octobre 2018